

L'an deux mil vingt et six le vingt mars à dix-sept heures et trente minutes le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean ROUSSEAU, le Maire.

Présents : ROUSSEAU Jean, Louis Jean-Bernard, REBERT Laurent, ELAPHOS Marie-Hélène, BELLET Emeline, MEYSENQ Marie-Josée, BELLET Aurélie, GIRARDOT Charles, CANDY Christophe, ARNAUD Sylvie, LALLEMAND Odile

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : ELAPHOS Marie-Hélène

1. Installation du conseil municipal

La séance est ouverte par Odile LALLEMAND, doyenne du conseil municipal.

2. Election du Maire

M. Jean ROUSSEAU est élu Maire à la majorité des suffrages exprimés au premier tour de scrutin et immédiatement installé dans ses fonctions. Il remercie l'assemblée.

Deux assesseurs sont nommés. Il s'agit de Sylvie ARNAUD et Odile LALLEMAND.

3. Délibération 06 : fixation du nombre d'adjoints

Le Maire propose de créer trois postes d'adjoints, nombre maximum pouvant être décidé en application des textes en vigueur.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Elections des adjoints

Ont été élus à la majorité des suffrages exprimés au premier de scrutin aux postes d'adjoints les candidats suivants :

- ELAPHOS Marie-Hélène
- LOUIS Jean-Bernard
- BELLET Aurélie

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Emeline BELLET arrive après l'élection des adjoints.

5. Lecture de la charte de l' élu local

Le Maire donne lecture de la Charte de l' élu local aux nouveaux élus et remet une copie à ces derniers.

6. Taux des indemnités des élus

En application de la circulaire relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux, le taux d'indemnité des maires est fixé de droit (pour la tranche de population inférieur à 500 habitants à 28,1% de l'indice brut 1027. Le Maire souhaite percevoir 14% de cette indemnité. Il est proposé d'appliquer le taux maximum prévu pour les adjoints à savoir 10.89% de l'indice brut 1027. Le Maire souhaite qu'un conseiller ayant une délégation puisse percevoir une indemnité elle sera de 6% de l'indice brut 1027.

Vote à l'unanimité des présents et représentés

7. Informations diverses

- Le Maire rappelle l'importance aux élus d'être présent activement pour la vie du village.
- Le Maire informe les membres du conseil municipal que le rôle de chacun sera déterminé au prochain conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

ROUSSEAU Jean



ELAPHOS Marie-Hélène

